



Ville de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex
Tél : 0368985119

www.strasbourg.eu/commande-publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N° d'affaire : 26VDS0033

**Réalisation d'une fresque murale sur le parvis du
groupe scolaire Finkwiller à Strasbourg**

**Date et heure limites de réception des candidatures :
Mercredi 22 avril à 12h00**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réalisation d'une fresque murale sur le parvis du groupe scolaire Finkwiller à Strasbourg
	Mode de passation	Procédure adaptée restreinte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Durée administrative 12 mois / délai d'exécution 8 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Déroulement de la consultation	4
2.2 - Délai de validité des offres.....	4
2.3 - Forme juridique du groupement.....	4
2.4 - Variantes	4
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire.....	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"	7
6.2 - Transmission électronique	7
6.3 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	9
7.3 - Suite à donner à la consultation	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
8.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réalisation d'une fresque murale sur le parvis du groupe scolaire Finkwiller à Strasbourg.

Lieu d'exécution :
Groupe scolaire Finkwiller
1 rue de la question
67 000 Strasbourg

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots au motif que les prestations ne peuvent être scindées.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
923100000-7	Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires
92311000-4	Œuvres d'art
920000000-1	Services récréatifs, culturels et sportifs

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle un attributaire sera choisi.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat et le délai d'exécution sont fixés au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "contrat RGPD",
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le dossier de consultation est accessible et téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://culture.strasbourg.eu/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat. En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date de publication par le pouvoir adjudicateur des modifications sur le site <https://culture.strasbourg.eu/>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics.
- Ou le **DC1 (lettre de candidature)** et le **DC2 (déclaration du candidat)**. Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement. Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre. Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour la **phase de candidature**, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Une lettre de motivation, rédigée en français (A4 recto) explicitant l'intérêt suscité pour ce projet, la compréhension de la commande et les ambitions artistiques et participatives de cet appel à candidature.	Non
Une attestation d'assujettissement ou d'affiliation à l'URSSAF ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou tout autre organisme attestant de son statut professionnel	Non
Le dernier avis de situation au répertoire Sirene	Non
Un RIB	Non
Une photocopie d'une pièce d'identité	Non
Une présentation du candidat ou de l'équipe avec : - Curriculum vitae - Références, book ou portfolio	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour la **phase d'offre**, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Une esquisse	Non
Une note d'intention sur le projet détaillant la méthodologie participative (temps et objectifs de production envisagés)	Non
Un devis détaillé prévisionnel	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. **Si un groupement d'entreprises candidate à**

la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

6.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique, en spécifiant « **REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR LE PARVIS DU GROUPE SCOLAIRE FINKWILLER A STRASBOURG** », avant le **mercredi 22 avril à 12h00** sur l'adresse mail à : julie.legendre@strasbourg.eu, copie à chloe.dupuy@strasbourg.eu et emma.pedregal@strasbourg.eu

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature ou l'offre précédente. Ainsi, en cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre candidature ou de votre offre.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan. Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l'acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :

[Numéro consultation]_[Numéro du lot le cas échéant]_[Type de document]_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf

Exemple : 24VDS0001_00_AE_DUPONT.pdf (AE = Acte d'engagement, 00 en l'absence de lot)

24VDS0001_01_BPU_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d'intervention sur le nommage, il est indispensable d'éviter l'utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l'espace par le tiret du bas «_» et d'utiliser les MAJUSCULES.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est préconisée pour cette consultation.

Cependant, les candidats peuvent également transmettre leur projet, avec mention « **REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE SUR LE PARVIS DU GROUPE SCOLAIRE FINKWILLER A STRASBOURG** » et du nom du candidat, sur support papier à l'adresse indiquée ci-dessous par lettre recommandée avec accusé de réception :

Ville de Strasbourg

Direction de la Culture
Mission culture et transitions
Julie LEGENDRE
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'analyse des candidatures se fera sur la base de 3 critères :

Critères	Pondération
1- Motivation du candidat sur la base de la lettre de motivation	40.0
2- Parcours, démarche artistique et participative du candidat sur la base d'un book ou portfolio	30.0
3- Expérience professionnelle sur la base des CV et références du candidat dans les pratiques suivantes : artistes peintres, illustrateurs·rices et/ou street artistes	30.0

À l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le comité de sélection retiendra 3 candidats au maximum qui seront auditionnés (date prévisionnelle : **le mardi 9 juin**).

Le comité sera composé de deux collèges (liste indicative):

- ✚ Un collège décisionnel composé :
 - des représentants de parents d'élèves
 - de l'équipe éducative du groupe scolaire Finkwiller
 - des services municipaux impliqués (culture, participation citoyenne, territoire, éducation)

- ✚ Un collège consultatif composé d'experts :
 - de l'architecte en charge de la rénovation de l'école
 - de la conseillère pédagogique en charge des arts visuels à l'Éducation Nationale

Chaque candidat devra présenter lors de l'audition :

- Un acte d'engagement et ses annexes
- Une esquisse
- Une note d'intention sur le projet détaillant la méthodologie participative (temps et objectifs de production envisagés)
- Un devis détaillé prévisionnel

Ces documents devront être envoyés en amont de l'audition, au plus tard le **vendredi 29 mai à 12h** par mail à l'adresse indiquée à la fin du présent cahier des charges.

Les critères retenus pour le jugement des offres par le comité de sélection sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Nature de la proposition	50.0
<i>1.1- Pertinence de la proposition par rapport au thème de la commande</i>	<i>20.0</i>
<i>1.2- Modalités de participation des enfants</i>	<i>20.0</i>
<i>1.3- Originalité de la création</i>	<i>10.0</i>
2-Prix	25.0
3-Faisabilité technique, respect des prescriptions techniques	25.0
<i>3.1- Matériaux proposés</i>	<i>12.5</i>
<i>3.2- Modalités de réalisation</i>	<i>12.5</i>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1- Pour apprécier le critère de nature de la prestation, sur la base de l'esquisse, il sera tenu compte de :

- la pertinence de la proposition par rapport au thème de la commande - 20 points
- les modalités de participation des enfants - 20 points
- l'originalité de la création - 20 points

2- Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte du devis détaillé prévisionnel dont le montant total sera reporté à l'acte d'engagement. En cas de discordance constatée entre le prix indiqué à l'acte d'engagement et le devis, l'acheteur invitera le candidat à mettre en cohérence ses prix.

3- Pour apprécier le critère de la faisabilité technique, il sera tenu compte des matériaux proposés ainsi que des modalités de la réalisation de la fresque dans la note d'intention.

Chaque candidat disposera de 20 minutes de présentation, et 20 minutes seront consacrées aux questions/réponses avec le comité de sélection.

À l'issue du vote, sera déclaré lauréat, le candidat qui aura obtenu la majorité des voix exprimées. Les 2 candidatures non lauréates bénéficieront chacune d'une rétribution financière à hauteur de 500 euros. *De même que le lauréat, dans l'hypothèse où un avis négatif au projet serait émis par l'Architecte des Bâtiments de France.*

7.3 - Suite à donner à la consultation

La collectivité n'est pas tenue de négocier, toutefois elle se réserve cette possibilité dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours. À défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution du marché et visés à l'article R2144-7 dudit code.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par mail à julie.legendre@strasbourg.eu, copie à chloe.dupuy@strasbourg.eu et emma.pedregal@strasbourg.eu

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée via le réseau du département arts visuels, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats vérifient la plateforme avant de remettre leur candidature.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr